



MAIRIE DE JARDIN
M. Thierry QUINTARD
Maire
547 VOIE DE L'EUROPE
38200 JARDIN

Direction Economie
Références : YL / PF - .T8N17-3
Contact : territoires@cma-isere.fr

Grenoble, le 12 janvier 2018

Objet : PLU

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 24 novembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère sur le projet de PLU de votre commune.

A la vue des documents qui m'ont été remis et en tant que Président, j'émetts un avis favorable dans la mesure où vous semblez avoir intégré les besoins et les attentes de l'artisanat. Je ne peux que vous inciter à poursuivre dans cette direction.

Nous sommes également à votre disposition pour vous apporter des éléments d'expertise nécessaires à l'implantation et au développement des entreprises artisanales de votre commune au-delà des outils urbanistiques et réglementaires. En effet, d'autres leviers sont à votre disposition pour recréer une dynamique commerciale avec d'éventuels travaux d'embellissement mais également la professionnalisation des entreprises artisanales.

M. Yoann LEHMANN, Chargé de mission au sein de mon établissement, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

SIÈGE GRENOBLE
ZAC Bouchayer-Viallet
20, rue des Arts et Métiers
CS 20055
38026 Grenoble Cedex 1

SITE DE VIENNE
2, place Saint Pierre
CS 30369
38217 Vienne Cedex

SITE DE VILLEFONTAINE
PÔLE FORMATION
Maison des Entreprises
23, rue Condorcet
38090 Villefontaine

Tél. : 04 76 70 82 09
Fax : 04 76 70 82 59

SITE DE BOURGOIN-JALLIEU
EFMA
10, rue Saint Honoré
Champ-Fleuri - CS 24013
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex

Tél. : 04 74 43 67 00
Fax : 04 74 43 67 08

www.cma-isere.fr



Philippe TIERSEN
Président

P.J : Fiches « Agir pour l'artisanat de votre territoire »

Connaître l'artisanat de votre territoire

Bénéficier d'un état des lieux pour identifier les caractéristiques de l'artisanat sur votre territoire

Vos besoins

- Connaître les données statistiques de l'artisanat sur votre territoire
- Appréhender la conjoncture de l'artisanat
- Bénéficier de la liste des entreprises artisanales de votre territoire

Nos réponses

- Réaliser une synthèse reprenant l'ensemble des données statistiques* de votre territoire : nombre d'entreprises artisanales, répartition des activités, évolution du nombre d'entreprises, ancienneté des établissements, âge du chef d'entreprise, formes juridiques, etc.)

**issu du Répertoire des Métiers*

- Vous présenter les résultats de la synthèse de l'artisanat sur votre territoire lors d'une réunion en présence d'élus et/ou de techniciens
- Vous transmettre un fichier qualifié des entreprises artisanales de votre territoire (format Excel)
- Accéder aux notes de conjoncture départementale (trimestrielle)
- Recevoir les lettres d'informations sectorielles : alimentation, bâtiment, production et services.
- Bénéficier d'un abonnement pour un an au magazine d'informations de la CMA Isère « Artisanat 38 » (4 numéros)

Renseignements et contact :

Tél : 04 76 70 82 31

Mail : territoires@cma-isere.fr

www.cma-isere.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Isère

Les +

- Mieux appréhender l'artisanat
- Identifier les enjeux
- Bénéficier de données précises et à jour
- Faciliter votre prise de décision
- Être conseillé et accompagné par des spécialistes

Pour qui ?

Communes, EPCI, cabinets d'études

Intervenants

Conseiller de la CMA Isère spécialisé en développement territorial

Tarif

450 euros*

* hors convention spécifique

Agir pour l'artisanat de votre territoire

Etablir une stratégie pour développer l'artisanat de votre territoire

Bénéficier d'un diagnostic et d'un programme d'actions

Vos besoins

- Dynamiser le tissu économique local
- Renforcer votre connaissance de l'artisanat et appréhender ses forces et ses faiblesses
- Améliorer les services à destination des artisans du territoire
- Répondre aux enjeux de l'artisanat sur votre territoire

Nos réponses

Elaborer un diagnostic économique de l'artisanat

- Identifier les apports et les impacts de l'activité artisanale sur le territoire
- Analyser l'évolution de l'artisanat du territoire (similitudes, différences et complémentarité avec d'autres territoires)
- Recenser les besoins des artisans

Proposer une stratégie pour le développement de l'artisanat sur le territoire

- Identifier des axes stratégiques pour le développement de l'artisanat
- Proposer des orientations pour positionner l'artisanat comme vecteur de compétitivité du territoire
- Synthétiser les enjeux et les opportunités pour le territoire

Co-construire un programme d'actions en faveur des artisans du territoire

- Dimensionner et prioriser des actions à mettre en œuvre

Renseignements et contact :

Tél : 04 76 70 82 31
Mail : territoires@cma-isere.fr
www.cma-isere.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Isère

Les +

- Faire émerger les spécificités artisanales de votre territoire
- Faciliter votre prise de décision
- Etre conseillé et accompagné par des spécialistes

Pour qui ?

Communes, EPCI, cabinets d'études

Intervenant

Conseiller de la CMA Isère spécialisé en développement territorial

Tarif

sur devis *

* hors convention spécifique

Agir pour l'artisanat de votre territoire

Planter une entreprise artisanale sur votre territoire

Bénéficier d'une expertise et d'une aide à la décision pour développer l'activité artisanale

Vos besoins

- Répondre aux besoins des habitants de votre territoire
- Réussir l'implantation d'une activité artisanale
- Valoriser un local vacant
- Choisir l'artisan adapté à votre besoin

Nos réponses

Pack 1 : Etudier l'opportunité d'implanter une entreprise artisanale

- Etudier l'environnement local et la concurrence
- Analyser les potentialités commerciales et économiques
- Vous présenter les résultats de l'étude

Pack 2 : Etudier la faisabilité d'implanter une entreprise artisanale

- Réaliser une expertise technique pour l'activité souhaitée
- Faire une évaluation financière du projet
- Vous présenter les résultats de l'étude

Pack 3 : Installer un artisan

- Aider le territoire dans le choix de l'artisan : définir le profil de l'artisan, réaliser et diffuser l'offre, pré-sélectionner les candidats
- Accompagner l'artisan sur les 3 premières années d'activités

Renseignements et contact :

Tél : 04 76 70 82 31
Mail : territoires@cma-isere.fr
www.cma-isere.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Isère

Les +

- Dynamiser le tissu économique local
- Faciliter votre prise de décision
- Etre conseillé et accompagné par des spécialistes

Pour qui ?

Communes, EPCI

Intervenant

Conseiller de la CMA Isère spécialisé en développement territorial

Tarif

sur devis *

* hors convention spécifique

Agir pour l'artisanat de votre territoire

Intégrer efficacement l'artisanat dans vos documents de planification et d'urbanisme pour faire vivre votre territoire



L'artisanat est un secteur économique majeur qui anime et structure les centres villes, les zones péri-urbaines et les zones rurales.

En utilisant tous les outils de planification et d'urbanisme à votre disposition, vous avez l'opportunité d'intégrer l'artisanat pour qu'il joue pleinement son rôle d'acteur économique et de lien social.

Les « + » des outils de planification et d'urbanisme :

- Maintenir la diversité de l'offre commerciale
- Favoriser la bonne gestion de l'espace
- Permettre des conditions acceptables d'implantation des activités artisanales
- Assurer le lien entre activités économiques et besoin de la population
- Assurer la mixité fonctionnelle
- Promouvoir le territoire

Les outils de l'urbanisme stratégique

(SCOT, DAC, PLU) pour :

- Maintenir la diversité des formes de distribution afin de solidifier le tissu économique, plus divers donc plus résistant en cas de choc ;
- Veiller à la limitation des possibilités d'extension ou de densification des grands équipements commerciaux, tant en périphérie qu'en tissu dense ;
- Introduire un schéma d'accueil des artisans en complément d'un schéma d'accueil des entreprises ;
- Faire en sorte que les espaces prévus pour l'activité artisanale ne soient pas uniquement des délaissés ou des espaces de périphérie éloignée.

Les outils de l'urbanisme réglementaire

(alignements stricts, plafonds de polarité, linéaire d'activités, périmètres de sauvegarde du commerce, préemption des murs et des fonds commerciaux et artisanaux...) pour :

- Proposer des produits immobiliers et fonciers réellement adaptés ;
- Veiller à ce qu'il existe toujours des locaux artisanaux dans les centres-ville, centres-bourg et quartiers ;
- Maintenir de l'activité de proximité favorisant ainsi la mixité fonctionnelle et générationnelle.
- Systématiser le droit de préemption, notamment sur les secteurs en tension, pour favoriser la diversité de l'offre commerciale de proximité.

Les outils de l'urbanisme opérationnel

(ZAC, OAP) pour :

- Intégrer / réintroduire / maintenir des activités artisanales de proximité dans les quartiers résidentiels afin de favoriser la mixité fonctionnelle ;
- Imposer une vocation artisanale à tout ou partie des projets urbains et opérations immobilières ;
- Densifier et intégrer l'artisanat dans le processus de « construction de la ville sur la ville » ;
- Anticiper et intégrer les contraintes financières et techniques pour l'implantation des activités artisanales.

<p>Les outils de l'urbanisme thématique et de programmation (PLH, PDU) pour :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une vision sous 3 angles pour comprendre les déplacements « utiles » aux entreprises artisanales : les clients, les fournisseurs, les salariés ; ▪ Prendre en compte la composante artisanale dans les politiques de déplacement, à la fois pour l'accessibilité par la route que par d'autres modes (TC, rail) ; ▪ Intégrer les besoins logistiques de l'artisanat pour permettre des approvisionnements gros porteurs sur des faisceaux définis ; ▪ Assurer et maintenir le développement du tissu artisanal en proximité des réseaux de transport en commun et nœuds multimodaux ▪ Permettre l'installation d'entreprises artisanales à proximité des axes de TC ; ▪ Pour les activités mobiles et itinérantes, ménager, dans les réflexions sur le partage de la voirie, des espaces suffisants et pertinents, tant en quantité qu'en localisation, ceci dans le but de garantir un service de qualité à la population et aux entreprises du territoire, y compris dans les secteurs les plus denses ; ▪ Proposer des hébergements adaptés aux apprentis à proximité des lieux de formation et des entreprises.
--	--

<p>Les outils financiers (FISAC ...) et fonciers des collectivités (EPFL, EPORA, EPARECA, Territoires 38, ...) pour :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre d'amortir l'engagement des collectivités (ex : FISAC pour les intérêts d'emprunt pour la préemption de fonds, baux ou terrains) ; ▪ Prévenir des difficultés des entreprises lors de la programmation de travaux ; ▪ Assurer des conditions d'implantation acceptables dans la durée. ▪ Allotir les commandes publiques pour faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises artisanales
--	---

<p>Les outils de planification où l'artisanat peut être intégré de manière spécifique pour participer au développement des territoires :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les procédures contractuelles (CDDRA, LEADER, PNR, Contrats de Ville, etc.) ▪ Les schémas de développement (économique, haut-débit, innovation, emploi, etc.) ▪ Les plans de mandature
---	--

<p>Les outils de promotion du territoire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'artisanat et ses savoir-faire au travers de ses titres et qualification permet de contribuer aux démarches de marketing territorial. Les signes distinctifs sur lesquels le territoire peut communiquer sont nombreux : ▪ Qualité Artisan, ▪ Maître Artisan, ▪ Artisan d'Art, ▪ Entreprise du Patrimoine Vivant, ▪ Meilleur Ouvrier de France, ▪ Marque Imprim'Vert, Mention « RGE - Reconnu Garant de l'Environnement », etc...
---	---

- DAC : Document d'Aménagement Commercial
- DPU : Droit de préemption Urbain
- OAP : Orientation d'aménagement et de programmation
- PLU : Plan local d'urbanisme
- SCOT : Schéma cohérence Territoriale
- ZAC : Zone d'aménagement concertée
- FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
- TC : Transports en Commun
- EPFL : Etablissement Public Foncier Local
- PLH : Plan Local de l'Habitat
- PDU : Plan de Déplacement Urbain
- EPORA : Etablissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes
- EPARACA : Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux

Renseignements et contact :

Tél : 04 76 70 82 31
www.cma-isere.fr
Mail : territoires@cma-isere.fr

Agir pour l'artisanat de votre territoire



Pourquoi maintenir et développer l'artisanat ?

L'artisanat est un secteur économique à part entière qui anime et structure les territoires...

Il favorise le lien social, contribue au maintien et à la création d'emploi.

Il participe à la richesse et à l'attractivité d'un territoire.

Enfin, l'artisanat s'inscrit dans une dynamique de développement durable.

Créateur d'entreprises à taille humaine

Les entreprises artisanales se caractérisent par la nature de leur activité et leur taille. Elles exercent une activité de production, transformation, réparation ou prestations de services. Elles emploient moins de 10 salariés au moment de leur création.

Moteur de l'économie locale

Présent dans les secteurs de l'alimentation (11%), du bâtiment (42%), de la production (16%) et des services (31%), avec plus de 510 activités différentes, l'artisanat est la première entreprise du département. Elle occupe une place privilégiée dans l'économie locale. En Isère, l'artisanat c'est plus de 28 000 entreprises.

Générateur d'attractivité

Par sa capacité d'innovation et son savoir-faire, l'artisanat apporte des produits et des services essentiels au bon fonctionnement de l'ensemble du tissu économique. Sa diversité est un facteur d'attractivité pour le territoire. En effet, au service de tous les acteurs du territoire, l'artisanat représente une vraie richesse avec plus de 250 métiers, des plus traditionnels : maçonnerie, boulangerie, coiffure..., aux plus modernes : micro-électroniques, son et image, génie climatique..., y compris les services : mécanique automobile, esthétique, fleuriste, imprimerie... et la création artistique : céramique, lutherie, arts graphiques.

Acteur de l'emploi et de la formation

L'artisan est un acteur de proximité incontournable sur le plan de la formation et génère des emplois non délocalisables et créateurs de richesse. Qualifiés dans leur métier, les artisans sont les dépositaires de nombreux savoir-faire transmis essentiellement par l'apprentissage. L'artisanat participe ainsi activement à l'insertion professionnelle des jeunes qui choisissent cette voie. En Isère, l'artisanat représente 60 000 salariés et plus de 3 400 contrats d'apprentissage signés par an.

Garant du développement durable

Par sa proximité géographique l'artisanat participe activement au développement économique local. La diversité de ses activités quant à elle, permet de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux (proximité, accessibilité, sécurité, mobilité, transition énergétique, maintien du dernier commerce, etc.). Enfin, sa présence homogène contribue à assurer du lien social et de la mixité fonctionnelle sur les territoires.

Créateur de valeur ajoutée

Alors que d'autres formes de distribution dématérialisent la relation client, l'artisan est au plus proche du territoire et des personnes. Il est le garant d'une forme visible et concrète de services de « proximité ». Par ailleurs, en participant à la transformation des produits locaux lors de la mise en place de filières ou de circuits courts, l'artisanat contribue à la valorisation des ressources locales.

Renseignements et contact :

Tél : 04 76 70 82 31

www.cma-isere.fr

Mail : territoires@cma-isere.fr

